

l'Orillois

JOURNAL DE HOUILLES

SUPPLÉMENT DU N° 182 JUIN-JUILLET-AOÛT 2014



*Rythmes
scolaires :
ce qui change
à la rentrée*

HUILLES À L'HEURE DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Le conseil municipal a adopté, le 26 juin dernier, la nouvelle organisation du temps scolaire pour la rentrée 2014. S'articulant autour d'une semaine de neuf demi-journées incluant le mercredi matin, elle concernera près de 3 450 élèves des écoles maternelles et élémentaires.



La réforme des rythmes scolaires dans le 1^{er} degré, imposée aux communes par le décret du 24 janvier 2013, a impliqué la mise en place d'une nouvelle organisation à la rentrée 2013 ou, par dérogation, à celle de 2014. Objectif : proposer un emploi du temps plus respectueux des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants avec 24 h d'enseignement réparties sur neuf demi-journées (au lieu de huit auparavant).

Une large concertation. Pour élaborer son projet dans l'intérêt de l'enfant, la Ville de Houilles avait demandé le report de l'application de la réforme afin de se donner les moyens de mener une large concertation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Ainsi, de février 2013 à février 2014, parents d'élèves, enseignants, direc-

ÉDITO

Vous trouverez dans ce supplément de *L'Ovillois* d'été une présentation détaillée de la nouvelle organisation scolaire et périscolaire conformément à la réforme des rythmes scolaires.

Réorganiser le temps scolaire aboutit ainsi aujourd'hui à une refonte de l'offre municipale d'accueil périscolaire. Cette offre a été élaborée depuis février 2013 en concertation avec les différents acteurs associés au projet : parents, enseignants et associations ovilleuses.

À la rentrée, le temps scolaire s'organisera sur cinq matinées consécutives et quatre après-midi. Le choix du mercredi matin répond à la demande majoritairement exprimée par les

parents. Grâce à la volonté partagée de toutes les parties concernées de prioriser l'intérêt des enfants, le temps périscolaire proposera, outre l'étude, une alternance de moments de détente, de découverte et d'épanouissement culturel et sportif.

La planification des trois heures par semaine d'activités périscolaires supplémentaires relève de la responsabilité de la Ville. Pour tenir compte des besoins des enfants et favoriser un réel allègement de leur journée, 45 minutes d'activités ludiques, éducatives et récréatives seront proposées sur quatre jours.

Bonne lecture et bel été à toutes et à tous.

La rédaction

teurs d'école et représentants de l'Éducation nationale ont été consultés sur l'articulation entre le temps scolaire et le temps périscolaire, le choix de la demi-journée de classe supplémentaire et la mise en œuvre de ces changements à la rentrée 2014. Dans ce cadre, un questionnaire élaboré en partenariat avec les enseignants et les fédérations de parents d'élèves a été soumis à l'ensemble des familles ovilleuses. Les réponses ont fait ressortir que la majorité des parents étaient en faveur du maintien de l'horaire de 8 h 30 pour commencer la journée scolaire et pour une pause méridienne d'une durée de deux heures. S'agissant du choix de la demi-journée supplémentaire, 84,6% des familles se sont déclarées en faveur du mercredi matin. Un choix retenu par la Ville.

La nouvelle organisation du temps scolaire. En faisant du mercredi matin un temps d'enseignement, l'organisation du temps scolaire s'est traduite par une nouvelle répartition des plages horaires dans la semaine. À partir de la

rentrée, la semaine du temps d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires de Houilles s'organisera comme suit : de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 45, le lundi, mardi, jeudi et vendredi ; de 8 h 30 à 11 h 30, le mercredi. Le temps d'enseignement s'achèvera donc à 15 h 45, le lundi, mardi, jeudi et vendredi, et à 11 h 30 le mercredi.

Les temps facultatifs d'activités périscolaires. Pour les enfants qui ne rentreront pas chez eux à la fin de la classe, la Ville proposera un accueil périscolaire. Cette offre éducative s'articulera notamment autour de temps d'activités périscolaires durant lesquels les enfants pourront bénéficier de différentes activités ludiques, d'éveil et de loisirs entre la fin de la classe et leurs activités extrascolaires. De plus, cette offre sera enrichie par des ateliers thématiques, sportifs, culturels et de loisirs éducatifs. Ces ateliers seront proposés, à titre d'expérimentation pour l'année 2014-2015, sous forme de stages animés par des intervenants qualifiés.

Le personnel d'animation. Pour assurer l'encadrement des activités éducatives inscrites sur les temps d'activités périscolaires, le personnel d'animation sera renforcé. En élémentaire comme en maternelle, les équipes d'animation du soir compteront deux animateurs diplômés supplémentaires par école. Dans chaque site scolaire, un coordinateur sera chargé de la gestion des équipes d'animation. Il aura également un rôle d'interface entre les enseignants et les équipes d'animation. Enfin, pour soutenir la réforme, la Ville s'est engagée dans un plan de formation diversifié de professionnalisation et de spécialisation de ses équipes dans la filière animation.

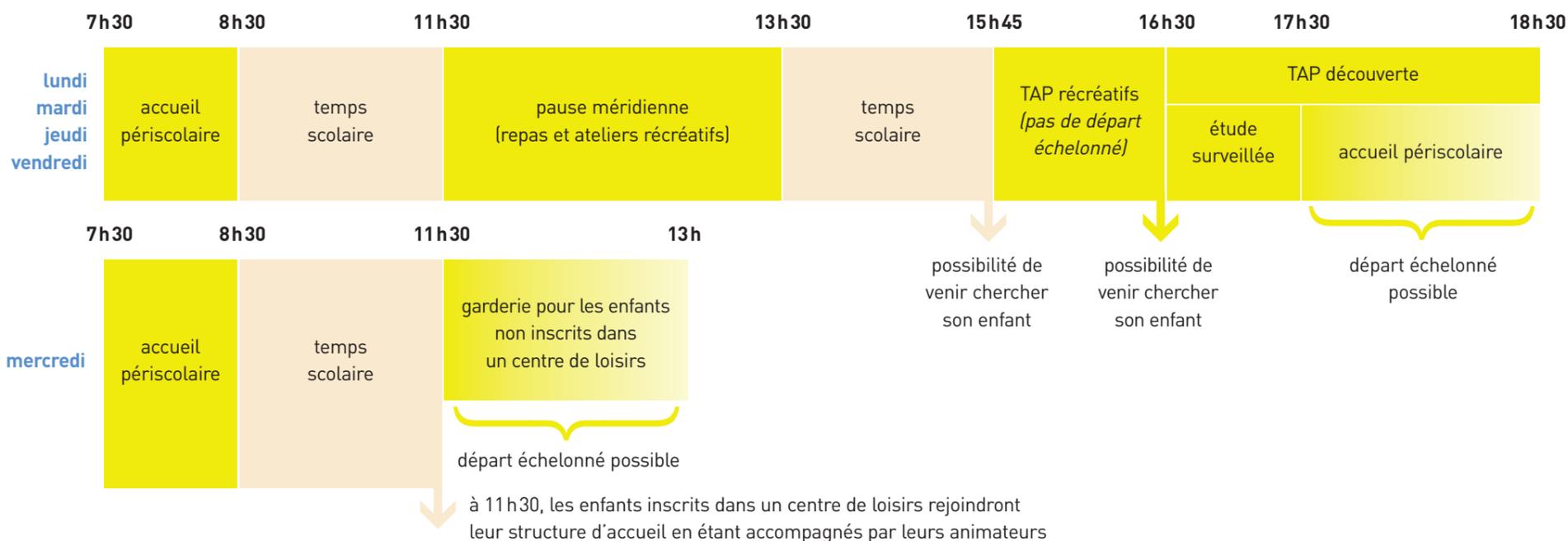
Un projet éducatif territorial. Dans le cadre de la procédure de mise en œuvre du dispositif de la réforme, la Ville de Houilles a fait le choix d'élaborer un projet éducatif territorial (PEDT) dans lequel ont été définies les orientations éducatives du nouveau projet d'accueil qui sera susceptible d'évoluer en fonction de l'évaluation du dispositif. Un comité, constitué d'élus de la Ville, de représentants de l'Éducation nationale et des fédérations de parents d'élèves, du personnel communal et d'acteurs locaux, sera chargé du suivi du PEDT. ■

Service des affaires scolaires et périscolaires
(32, rue de la Marne)
Tél. : 01 30 86 32 81
Courriel : scolaire@ville-houilles.fr

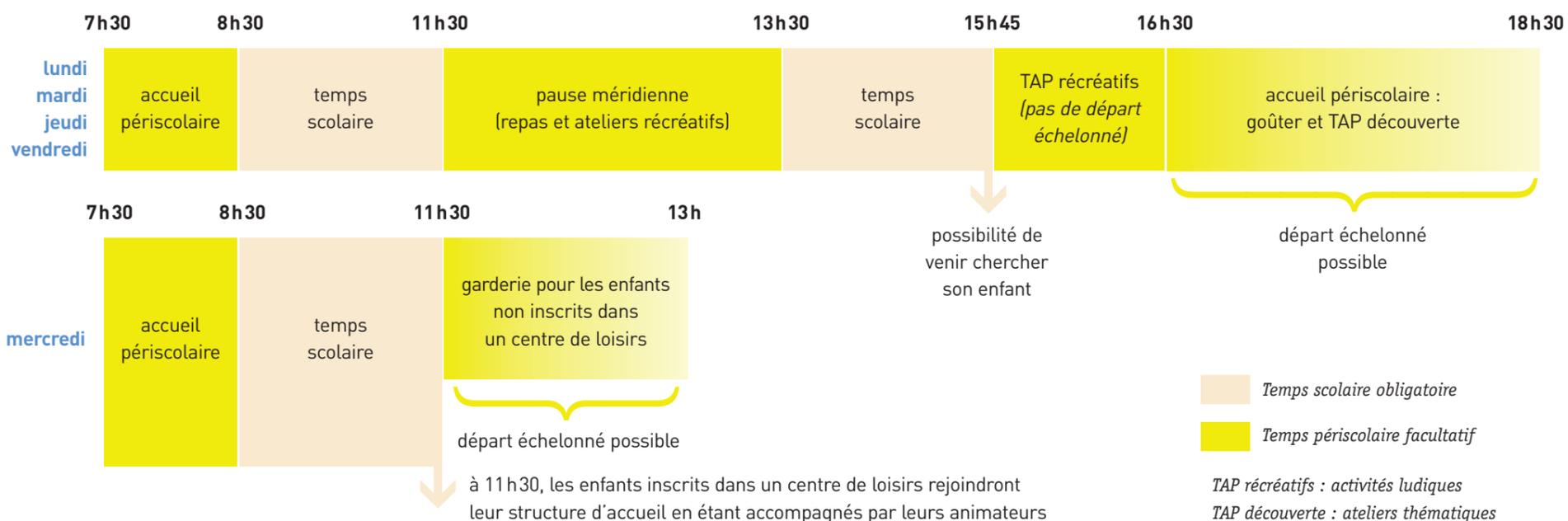


Emploi du temps hebdomadaire

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



ÉCOLE MATERNELLE



LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Houilles proposera des temps d'activités périscolaires (TAP) dans les écoles maternelles et élémentaires en prolongement de la journée de classe et en compensation du raccourcissement du temps scolaire. Pour être accessible au plus grand nombre, une participation financière minimale sera demandée sur la base du calcul du quotient familial.

Les TAP récréatifs. Ils se dérouleront de 15h45 à 16h30 dans les écoles maternelles et élémentaires. Ce seront avant tout des temps de détente et de transition entre la fin de la classe et le début d'activités périscolaires ou extrascolaires qui suivront. Les enfants seront répartis par petits groupes et pourront profiter d'activités ludiques variées, encadrées par des animateurs. Les départs échelonnés ne seront pas possibles durant ce créneau horaire.

Les TAP de découverte. Ils se dérouleront entre 16h30 et 18h30 dans le cadre de l'accueil périscolaire du soir et seront mis en place à partir de mi-octobre. Ils permettront aux enfants scolarisés d'accéder, selon leur âge et leur degré de maturité, à des activités de découverte variées sous forme de stages d'initiation sportive, culturelle et de loisirs éducatifs. Cette offre nouvelle s'appuiera sur différents partenaires dont les associations locales et les services culturels de la Ville. Les activités se dérouleront dans l'enceinte scolaire ou dans d'autres structures d'accueil municipales. Les TAP découverte devront faire faire



l'objet d'une inscription spécifique auprès du coordinateur du temps d'activités périscolaires de chaque école.

- > Au programme dans les écoles maternelles : musique, relaxation, histoires contées, activités physiques...
- > Au programme dans les écoles élémentaires : activités sportives (mini-tennis, karaté, tennis de table, gymnastique, capoeira, initiation aquatique, judo...), encadrées par des intervenants des clubs sportifs oillois ; initiation culturelle (théâtre,

arts plastiques, ateliers autour des expositions, écriture de chansons, percussions, chorale), animée par les artistes de La Graineterie, les professeurs de l'Atelier 12 et du conservatoire de musique et de danse ; loisirs éducatifs (zumba, danse, activités manuelles...), proposés par des animateurs ou des intervenants locaux. Les enfants, par exemple, pourront s'inscrire aux TAP récréatifs, puis aux TAP découverte, puis à l'accueil périscolaire.

ÉDUCATION

LE MERCREDI APRÈS L'ÉCOLE

Le mercredi :

> Les enfants qui ne seront pas inscrits dans les centres de loisirs pourront quitter l'école à 11 h 30 ou rester dans leur école en garderie entre 11 h 30 et 13 h (les sorties échelonnées seront possibles



durant ce créneau horaire). Il n'y aura pas de service de restauration scolaire ce jour-là.

> Les enfants inscrits dans les centres de loisirs seront pris en charge par les animateurs dès 11 h 30 dans chaque école pour aller déjeuner sur leur site de rattachement. Les trajets s'effectueront à pied pour les lieux les plus proches ou en car pour les plus éloignés. L'accueil dans les centres de loisirs sera étendu jusqu'à 18 h 30 avec des sorties échelonnées à partir de 16 h 30 en maternelle et de 17 h 30 en élémentaire.

L'accueil sera organisé en maternelle dans les écoles Jean-Piaget, Victor-Schœlcher et Pauline-Kergomard. En élémentaire, l'accueil se fera au centre de loisirs Jacques-Yves-Cousteau (sauf pour les enfants scolarisés de CM2 accueillis exceptionnellement, cette année, au Ginkgo).



INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES

Tarification journalière des activités périscolaires sur la base du quotient familial

tranche	quotient familial	accueil matin	accueil maternelle soir	accueil élémentaire soir	TAP récréatifs	TAP découverte	étude surveillée	garderie du mercredi (maternelle et élémentaire)	accueil dans les centres de loisirs le mercredi		restauration pause méridienne	
									maternelle	élémentaire	maternelle	élémentaire
1	0 à 127€	0,22€	0,23€	0,22€	0,17€	0,22€	1,62€	0,22€	1,79€	2,27€	0,91€	1,13€
2	128 à 207€	0,45€	0,46€	0,45€	0,34€	0,45€	1,71€	0,45€	3,86€	4,29€	1,94€	2,14€
3	208 à 287€	0,60€	0,61€	0,60€	0,42€	0,60€	1,79€	0,60€	5,23€	5,58€	2,61€	2,78€
4	288 à 369€	0,73€	0,83€	0,73€	0,45€	0,62€	1,88€	0,73€	5,62€	6,07€	2,90€	3,03€
5	370 à 451€	0,90€	1,03€	0,90€	0,58€	0,83€	1,97€	0,90€	6,12€	6,53€	3,06€	3,26€
6	452 à 529€	1,11€	1,27€	1,11€	0,60€	0,86€	2,06€	1,11€	6,55€	6,97€	3,28€	3,49€
7	530 à 632€	1,28€	1,46€	1,28€	0,64€	0,91€	2,14€	1,28€	7,02€	7,46€	3,53€	3,72€
8	633 à 730€	1,47€	1,68€	1,47€	0,68€	0,97€	2,23€	1,47€	7,48€	7,91€	3,75€	3,96€
9	731 à 833€	1,68€	1,92€	1,68€	0,76€	1,09€	2,32€	1,68€	7,96€	8,37€	3,96€	4,18€
10	834 à 932€	1,89€	2,15€	1,89€	0,85€	1,17€	2,40€	1,89€	8,40€	8,83€	4,21€	4,40€
11	933 à 1009€	2,08€	2,37€	2,08€	0,90€	1,25€	2,49€	2,08€	8,89€	9,29€	4,42€	4,64€
12	>1009€	2,27€	2,63€	2,27€	1,05€	1,50€	2,58€	2,27€	9,37€	9,74€	4,80€	5,00€

Toutes les activités (restauration, accueil périscolaire du matin et du soir, TAP, étude surveillée, centres de loisirs, garderie du mercredi, transport scolaire) doivent faire l'objet d'une inscription préalable auprès du service des affaires scolaires et périscolaires de la Ville.

Une participation financière sera calculée en fonction du quotient familial (voir tableau ci-dessus). Ce calcul permettra d'obtenir un code famille et un mot de passe qui faciliteront les démarches d'inscription sur le site Internet de la Ville aux différentes activités proposées durant l'année scolaire.

Service des affaires scolaires et périscolaires (32, rue de la Marne). Accueil : lundi, mardi, mercredi et jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 ; vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h. Renseignements au 01 30 86 32 81. www.ville-houilles.fr : rubrique « Vie quotidienne » puis « Enfance/vie scolaire ».

PRÉCONISATIONS DES SPÉCIALISTES DES RYTHMES DE L'ENFANT

Dans un rapport de janvier 2010, l'Académie nationale de médecine soulignait que la désynchronisation des enfants, c'est-à-dire l'altération du fonctionnement de leur horloge biologique lorsque celle-ci n'est plus en phase avec les facteurs de l'environnement, entraîne fatigue et difficultés d'apprentissage. Dans le même sens, les pédiatres et chronobiologistes Robert Debré, Guy Vermeil, Hubert Montagner et François Testu ont, dans le cadre de leurs publications, formulé un certain nombre de préconisations : revenir à une semaine de quatre jours et demi, avec une priorité au mercredi

matin scolarisé ; avoir une approche globale du temps de l'enfant prenant en compte la nature des trois temps qui composent les 24 heures de la journée, à savoir les temps familiaux, les temps scolaires et les temps récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels passés en dehors de la famille et de l'école ; tendre vers un système d'alternance régulière des plages scolaires et des périodes de vacances ; penser l'école comme un lieu de vie et d'éducation, au-delà du lieu essentiel d'instruction qu'elle constitue.

TRANSPORT SCOLAIRE

Il existe un circuit de transport scolaire gratuit en car pour l'école maternelle Danielle-Casanova (37, rue des Martyrs-de-la-Résistance) et l'école élémentaire Guillaume-et-Jean-Détraves (32, rue André-Mauprime), le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les horaires ne changeront pas. Dépose sur les sites scolaires : 8 h 30 et 13 h 30. Départ des écoles : 11 h 30 et 16 h 30.

Voir détail des arrêts sur www.ville-houilles.fr : rubrique « Enfance/Vie scolaire » puis « Transports scolaires ». Renseignements au 01 30 86 32 81.